



**Specimen Collection Centre
Licence**

Permis du permis d'un centre

Under *Laboratory and Specimen Collection Centre Licensing Act* and the regulations made thereunder and subject to the limitations thereof this
En vertu de la Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvements et des règlements pris en application de cette loi, et sous réserve des restrictions qui y sont prévues, le présent

provisional/provisoire

regular/ordinaire



licence authorizes the establishment, maintenance or operation of a Specimen Collection Centre at
autorise l'établissement, le maintien ou l'exploitation d'un centre de prélèvement au

75 Watline Avenue, Suites 121 & 125, Mississauga

(address of Specimen Collection Centre)/(adresse du centre de prélèvement)

**to take and collect specimens.
pour la prise et le prélèvement.**

The owner of the Specimen Collection Centre is
Le propriétaire du centre de prélèvement est

Trillium Health Partners

This licence is issued subject to the conditions that,

- (a) the person or persons named herein as owner or owners of the specimen collection centre are in fact the owner or owners of the centre and are also the owner or owners of a laboratory licensed under the Laboratory and Specimen Collection Centre Licensing Act;
- (b) the specimen collection centre maintains certified staff to take and collect specimens from patients;
- (c) the specimen collection centre remains at the address shown on its licence;
- (d) the specimen collection centre takes specimens from a patient only at the request of a legally qualified medical practitioner, a dentist, a midwife or a registered nurse who holds an extended certificate of registration under the Nursing Act, 1991;
- (e) the specimens taken from a patient are submitted only to a laboratory licensed under the Laboratory and Specimen Collection Centre Licensing Act or to a laboratory operated by the Ministry of Health or of the Crown in the right of Ontario; and
- (f) no laboratory tests, other than fasting urine glucose dipstick tests performed in relation to glucose tolerance tests that are to be performed in a laboratory, are carried out in the specimen collection centre;

Ce permis est délivré sous réserve des conditions suivantes:

- a) la ou les personnes désignées dans le permis comme le ou les propriétaires du centre de prélèvement sont effectivement son ou ses propriétaires et sont également le ou les propriétaires d'un laboratoire autorisé en vertu d'un permis délivré conformément à la Loi autorisant des laboratoires et des centres de prélèvement;
- b) le centre de prélèvement dispose d'un personnel certifié, capable de prendre et de prélever des échantillons sur des malades;
- c) le centre de prélèvement est situé à l'adresse indiquée sur son permis;
- d) le centre de prélèvement ne prélève d'échantillons sur un malade qu'à la demande d'un médecin dûment qualifié, d'un dentiste, d'une sage-femme ou d'une infirmière autorisée ou d'un infirmier autorisé qui est titulaire d'un certificat d'inscription supérieur aux termes de la Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers;
- e) les échantillons prélevés sur un malade sont envoyés uniquement à un laboratoire autorisé en vertu d'un permis délivré conformément à la Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement ou à un laboratoire exploité par le ministère de la Santé ou de la Couronne du chef de l'Ontario; et
- f) aucuns tests de laboratoire ne sont effectués au centre, à l'exclusion d'épreuves sur bandelettes réactives visant à déterminer s'il y a glycosurie à jeun, qui sont effectuées en corrélation avec des épreuves d'hyperglycémie provoquée devant être effectuées dans un laboratoire;

Date issued

Date d'émission

Dec 30, 2024

Expiry Date

Date d'expiration

Dec 29, 2026

Licence Number

Numéro du permis

3916

Approved by the Director of Laboratory and Specimen Collection
Centre Licensing

Approuvé par le Directeur de la délivrance de permis
pour les laboratoires et les centres de prélèvements